

Consult'Action en Ardèche

4 résidences pour penser les ruralités de demain



LES INITIATEURS





Le CAUE de l'Ardèche

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche est une association d'intérêt public créée par la loi sur l'Architecture de 1977. Il développe quatre missions principales : accompagner les collectivités, former les élus et les professionnels, conseiller les particuliers, informer et sensibiliser. Dans un passé récent, le CAUE a réalisé un concours d'idées « Rural et Durable » qui visait à interroger le sens de l'urbanisme durable afin d'expérimenter les formes urbaines et architecturales à même d'exprimer ce que pouvait être un éco-quartier. Sur la période 2018-2020, il se mobilise sur trois thèmes prioritaires : accompagner la transition écologique à toutes les échelles, présenter le paysage comme œuvre du vivre ensemble, contribuer à la revalorisation des centres-bourgs. Le CAUE de l'Ardèche est impliqué dans un réseau de 7 CAUE du Massif Central qui conduit, à travers une convention 2015-2020, une animation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

www.caue07.fr

Le réseau pédagogique et scientifique « Espace rural & projet spatial »

Fondé en 2009 par la rencontre de plusieurs praticiens enseignants et chercheurs dans les domaines de la conception architecturale, du paysage et de l'aménagement, le réseau d'enseignement et de recherche « Espace rural & projet spatial » (ERPS) est né de la volonté commune de s'engager dans une « aventure collective » de production de savoir et d'innovation pédagogique sur les espaces ruraux et leur transformation. Réseau pédagogique et scientifique habilité par le ministère de la Culture, le réseau ERPS bénéficie du soutien de l'État et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

www.erps.archi

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (PNRMA)

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est engagé à travers sa charte constitutive à promouvoir de nouvelles manières d'habiter l'espace rural permettant de concilier la préservation et la valorisation des patrimoines et ressources locales avec l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités. La recherche d'innovation et d'expérimentation est ainsi au cœur des missions du Parc. Dans ce cadre, depuis plusieurs années, l'accueil d'étudiants d'école d'architecture ou de paysage et de chercheurs, la conduite d'études prospectives, l'organisation de séminaires et colloques contribuent à la production de nouveaux savoirs pour accompagner les transitions écologiques, énergétiques et sociétales. Ces actions contribuent également à la promotion de nouvelles manières d'aborder les projets d'aménagement en favorisant notamment des approches pluridisciplinaires et la mobilisation des « experts » locaux à travers des démarches participatives.

www.parc-monts-ardeche.fr



Quels sont les principes de la Consult'action ?

La Consult'action vise à proposer une démarche innovante à des territoires du Massif Central, en situation de déprise démographique et/ou économique.

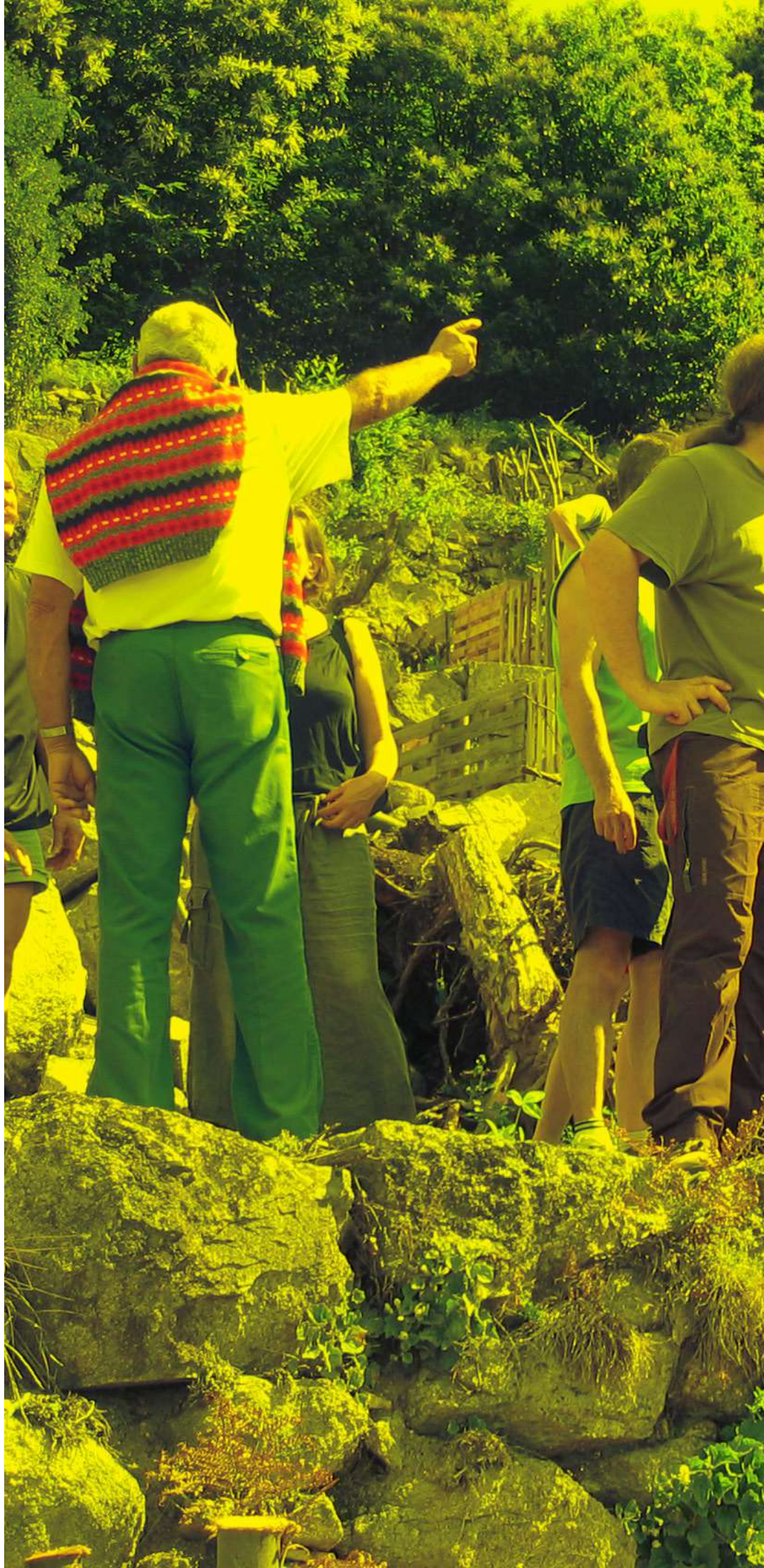
Initiée en Ardèche et s'intéressant aux communes ardéchoises de Saint-Victor, du Cheylard, de Sainte-Marguerite-Lafigère, et de Saint-Cirgues-en-Montagne, la Consult'action veut sensibiliser à la diversité des contextes et des situations de territoires ruraux ardéchois.

Plus globalement, la Consult'action veut contribuer à un mouvement général de remise à jour du sens, des finalités et des outils du projet spatial, dans ses dimensions processuelles, mais aussi anthropologiques et culturelles. Elle met en avant la contribution d'apports disciplinaires divers et des savoirs « experts » complémentaires (scientifique, professionnel, habitants...).

En tant que dispositif, la résidence permet une imprégnation des lieux, des enjeux et des cultures d'habiter. Elle s'appuie sur la mobilisation des ressources locales, dans une perspective de transition écologique et de respect de la spécificité des territoires d'accueil.

La proposition de résidence présentée dans la Consult'action est une occasion pour ces territoires de bénéficier du regard d'équipes de jeunes professionnels et de chercheurs de larges horizons disciplinaires. L'enjeu est de produire collectivement une analyse critique des enjeux présents sur des communes rurales d'Ardèche et apporter des propositions d'aménagement créatives et innovantes.

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS





Objectifs principaux

« Laboratoire » de nouvelles pratiques professionnelles, cette proposition de résidences veut être l'occasion de démontrer tout l'intérêt d'initier de nouvelles pratiques professionnelles dans l'espace rural.

Comme l'explique la géographe Valérie Jousseaume : après la « grande inspiration » des populations vers les villes entre 1800 et 1970 en lien avec la révolution industrielle, est venu le temps de la « grande expiration », c'est-à-dire un processus de redistribution historique de la population dans l'espace en lien avec la mutation macro-économique de notre société¹. Or, les conséquences de cette redistribution sont loin d'être équitables. En témoigne la dite « fracture territoriale », opposant les métropoles productrices de PIB à des territoires ruraux qui se trouvent aujourd'hui dans des logiques de déprises économique et démographique, subissant ainsi le fait métropolitain plus qu'ils n'en bénéficient.

Le phénomène de désertification urbaine, mis en avant en février 2017 lors des Assises pour la revitalisation économique et commerciale des centres-villes, ne concerne pas seulement 200 centres-villes, appartenant à des unités urbaines de plus de 50 000 habitants. Il touche également un très grand nombre de villages et de petites villes à l'écart des flux de la métropolisation et des circuits touristiques. Comme le souligne à juste titre la journaliste Isabelle Rey-Lefebvre, nous assistons aujourd'hui en France à une forme de « deuxième exode rural »². La quasi-totalité des 15 000 communes rurales ou isolées de France sont rongées par la dévitalisation de leur centre, qui va en s'accroissant. Les causes de ce processus sont multiples, l'une d'entre elles étant le recours par ces communes au même référentiel spatial métropolitain en terme d'aménagement : zones commerciales, aménagements en « entrée de ville », etc. Ces choix n'ont pour la plupart fait qu'accentuer la déprise des bourgs et des villes-centres, comme le montre le récent ouvrage d'Olivier Razemon³.

Cette Consult'action a pour cadre de réflexion cette situation. Elle porte sur des communes du département de l'Ardèche qui sont aujourd'hui concernées par ces logiques de déprise, avec pour conséquences la dévitalisation de leurs centres-bourgs, et la vacance de leur bâti : résidentielle, commerciale ou industrielle.

1 Valérie Jousseaume. « Suffit-il de densifier? Trois réflexions sur les enjeux d'un urbanisme rural contemporain ». *La renaissance rurale d'un siècle à l'autre*, Mai 2016, Toulouse. <<http://blogs.univ-tlse2.fr/dynamiquesrurales/>>. <hal-01428659>.

2 Isabelle Rey-Lefebvre, « La France vit un deuxième exode rural », *Le Monde*, 05.08.2016..

3 *Comment la France a tué ses villes*, paru aux Editions de l'Echiquier en 2017.



Orientations théoriques et pratiques

Avant que ce phénomène de désertification et de vacance ne soit devenu un sujet d'intérêt national, une réflexion a été engagée en France, notamment au travers des programmes de « revitalisation des centres-bourgs »⁴. Il convient d'en examiner les acquis, pour les valoriser, mais aussi pour les dépasser.

Sur le terrain, on évoquera les actions menées par un ensemble d'élus autour du « Manifeste commun pour la défense des Nouvelles ruralités »⁵, dont un des objectifs est la mise en valeur des atouts des territoires ruraux. Non pas dans une optique de « rattrapage » des phénomènes liés à la métropolisation, mais dans la confrontation avec d'autres modes de vie, souvent préexistants dans ces territoires qu'il convient de revisiter et de faire évoluer : pratiques alimentaires locales en lien avec les saisons, relations sociales de proximité autour du partage et de l'entraide, formes d'habitat intergénérationnel, etc⁶.

Chez les praticiens de l'espace, on soulignera l'apport du Pavillon français de la Biennale d'architecture de Venise en 2017 dans la mise au jour de nouvelles pratiques du projet spatial. En sélectionnant des projets sobres, à l'écoute des contextes, dotés de sens quant aux modes de vie qu'ils accueillent, les commissaires de l'exposition « Nouvelles richesses » ont proposé une forme de « manifeste démocratique » pour les territoires français, qui convoque la responsabilité sociale de l'architecte, vers une plus forte collaboration avec les acteurs engagés dans ces territoires, ainsi qu'avec leurs habitants.

Dans le domaine pédagogique, on mentionnera les ateliers de projet conduits par les enseignants du réseau « Espace rural et projet spatial » (ERPS) en immersion dans les territoires, ateliers fondés sur le partage des savoirs avec les acteurs et les populations locales. En matière de recherche, on retiendra lors des deux dernières rencontres scientifiques du réseau ERPS, l'apport du débat sur les transitions pour identifier des leviers de projet et défier les logiques déclinistes actuelles.

Tirant parti de ces expériences, on suggérera que soient tout particulièrement prises en compte trois dimensions de la transition qui intéressent directement les quatre communes où sont programmées les résidences. Ceci afin de mettre au jour d'autres récits de transformations de ces communes, visant à dépasser les pratiques conventionnellement associées en France à la réhabilitation et la rénovation du bâti des centres-bourgs :

4 Voir à ce sujet <http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr>.

5 Manifeste engagé par les présidents des Conseils généraux des départements de l'Allier, du Cher, de la Creuse et de la Nièvre.

6 Voir à ce l'article cité de Valérie Jousseau.





- La transition énergétique, dont le but est de sortir du système d'approvisionnement centralisé d'échelle nationale, pour valoriser le potentiel territorial, matériel et humain, du territoire de proximité, en vue d'élaborer un écosystème énergétique décentralisé. Cela revient à identifier au niveau local de nouveaux gisements, mettant à profit les quatre éléments propres aux énergies renouvelables. Mais surtout à préfigurer des formes d'hybridation avec les activités en place, associant leur transformation à la production d'énergie décarbonée pour l'ensemble de la communauté.

- La transition économique, dont l'objet est de montrer en quoi les territoires ruraux et leur maillage territorial pourraient être l'amorce d'un autre régime de production de richesse. A ce sujet, on peut évoquer la notion de bio-économie, dont une des idées fondatrices est la restauration des liens sociaux et de productivité des écosystèmes, pour promouvoir des formes d'économie solidaire, à l'inverse des formes de surproduction et de surconsommation engendrées par la logique économique dominante⁷.

- La transition technique enfin, dont les ressorts sont la recherche d'autres processus organisationnels que ceux fondés sur une hyper-technicisation des modes de vie au quotidien du monde, conduisant à la mise à l'écart des usagers et de l'expression de leurs besoins. En terme de projet, cela revient à sortir du seul imaginaire du progrès fondé sur l'innovation à tout prix. Ceci dans l'optique de faire valoir des formes de progrès plus « subtiles », basées sur l'interprétation créative de l'existant comme le suggère le philosophe Pascal Chabot.

7 Au sujet de ce lien voir notamment les travaux pionniers de Nicholas Georgescu-Roegen (*Demain la décroissance. Entropie, écologie, économie*. Traduction, présentation et annotation Jacques Grinevald et Ivo Rens. Lausanne, Pierre-Marcel Favre, 1979) dans le domaine de la bio-économie et développés en France par René Passet (*L'Économie et le vivant*, Payot, 1979).



LES TERRITOIRES DE LA CONSULT'ACTION





Saint-Étienne

Annonay

Saint-Victor

Tournon

Le-Puy-en-Velay

Le Cheylard

Valence

Saint-Cirgues-en-Montagne

Privas

Sainte-Marguerite-Lafigère

Aubenas

Montélimar

-  DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
-  LIMITE PNR DES MONTS D'ARDECHE

SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE

Changement climatique et mutations en moyenne montagne

Quand : résidence 1 en février 2019 (semaine 7) ; résidence 2 en mai 2019 (semaine 20)

Où : les modalités d'accueil et le lieu de travail seront définis avec l'équipe municipale

Moyens mis en œuvre : enveloppe forfaitaire de 10 000 euros

Thématique

Cette résidence propose de questionner l'avenir d'un village de moyenne montagne confronté au changement climatique et à une forte vacance en centre-village.

Porté historiquement par une économie agricole (élevage) et un tourisme de plein air tourné en grande partie sur la saison hivernale, le village perd progressivement de son attractivité : les habitants et les touristes sont de moins en moins nombreux.

Les personnes en résidence seront invitées à élaborer des scénarios d'évolution socio-économique en tenant compte des spécificités de la « montagne ardéchoise ». Des filières (traditionnelles, en sommeil, et nouvelles) seront à repérer. Une méthode, à inventer, permettra de choisir un scénario préférentiel en associant élus et acteurs locaux.

L'équipe s'attellera alors à faire des propositions relatives à l'organisation spatiale et la composition urbaine de Saint-Cirgues pour compléter la stratégie retenue. Dans cette phase, deux bâtiments (l'ancien collège aujourd'hui vacant et la nouvelle cité scolaire labellisée HQE) pourraient apparaître comme des lieux stratégiques à investiguer.

Territoire d'accueil

Situé au cœur de la Montagne Ardéchoise, le village de Saint-Cirgues-en-Montagne se trouve à la confluence de deux rivières. Il est entouré de forêts plantées de sapins et de genêts qui ont recouvert les prairies. Les prairies existantes sont essentiellement destinées au pâturage (élevage bovin). L'altitude et les sols sableux limitent tout autre type d'utilisation agricole.

La commune perd des habitants (de 361 en 1990, à 209 en 2015), mais maintient son attractivité vis-à-vis des jeunes ménages, en raison de la présence de la cité scolaire notamment. Le nombre d'emplois est en diminution (-2.3% de 2009 à 2014). Du fait de l'éloignement de la commune, 70% des emplois sont occupés par des habitants, et les migrations pendulaires sont peu nombreuses.

En terme de parc de logement, la commune est caractérisée par une forte présence de résidences secondaires (66%). Le bâti est pour la majorité ancien (datant d'avant 1905). La morphologie du village est dominée par l'importance de la place centrale où se tient le marché dominical. Ce lieu accueille également une foire aux champignons et aux chevaux en octobre, événement important pour le village.

A Saint-Cirgues, l'économie liée à la neige et aux sports de plein air a été un moteur de développement jusqu'aux années 1990. Aujourd'hui, le climat est parfois vécu comme un handicap. De même, tout le secteur du « tourisme de fraîcheur » (pêche, randonnée, VTT) devient fragile, dépendant de conditions climatiques aléatoires.

Récemment, la commune a autorisé l'installation d'un parc éolien (9 éoliennes de 126 m), implanté sur des terrains privés.

SAINT-VICTOR

Envie de bourg, bourg en vie

Quand : résidence 1 en février 2019 (semaine 6) ; résidence 2 en mai 2019 (semaine 21)

Où : les modalités d'accueil et le lieu de travail seront définis avec l'équipe municipale

Moyens mis en œuvre : enveloppe forfaitaire de 10 000 euros

Thématique

L'équipe en résidence seront invitées à concevoir les conditions d'une redynamisation d'un centre villageois en prise à la vacance et à la fragilité de ses commerces de première nécessité. Le cœur de bourg subit un processus de lente dévitalisation sociale et patrimoniale. L'envie d'y habiter s'étirole. Sur le plateau-est du Massif Central et près de la vallée du Rhône, la commune a du mal à trouver son équilibre entre pôles d'attractivité urbains et ruraux proches. L'équipe s'appuiera sur les ressources du territoire (tissu artisanal solide, dynamisme de l'agriculture, tourisme de transit, vue privilégiée sur le grand paysage et les crêtes alpines...) pour proposer une stratégie globale de développement à 10 ans intégrant économie de proximité, recomposition spatiale, et renforcement des solidarités intercommunales.

Territoire d'accueil

Saint-Victor est proche de la vallée du Rhône puisque Tournon est à moins de 20 km.

La population actuelle compte 947 habitants dont 30 % ont plus de 60 ans. Ces vingt dernières années, la population a légèrement augmenté.

Même si elle n'offre pas les aménités de Saint-Félicien (située au sud-ouest) notamment en terme de soins médicaux, la commune dispose de nombreuses ressources locales qui ne demandent qu'à être valorisées : une trentaine d'exploitations agricoles, des associations sportives très actives, un cadre de vie agréable...

Au-delà des emplois situés sur la commune, 72 % de la population active travaille à l'extérieur, notamment dans la vallée du Rhône.

L'entrée de Saint-Victor dans une vaste communauté d'agglomération en 2017 (ArcheAgglo) donne aux élus locaux l'impression d'un éloignement de la gouvernance intercommunale peu propice à la prise en compte des problématiques rurales.

En terme d'événements, Saint-Victor bénéficie du passage de la course cycliste L'Ardéchoise qui attire de nombreux touristes. Le fait que ces derniers ne prolongent pas leur séjour malgré la présence d'équipements existants et adaptés provoque un certain nombre d'interrogations au sein de la municipalité.

La commune a récemment fait l'acquisition d'un ancien restaurant, situé en centre villageois, dont la future vocation reste à définir.





SAINTE-MARGUERITE-LAFIGÈRE

Pente, Paysage, Projet en Cévennes

Quand : résidence 1 en février 2019 (semaine 7) ; résidence 2 en mai 2019 (semaine 20)

Où : les modalités d'accueil et le lieu de travail seront définis avec l'équipe municipale

Moyens mis en œuvre : enveloppe forfaitaire de 10 000 euros

Thématique

Cette résidence a pour objectif de proposer des solutions à la commune pour accueillir des jeunes ménages désireux de s'installer dans un paysage de pente caractéristique des Cévennes ardéchoises. Il s'agira d'envisager du « sur-mesure », en termes d'intégration paysagère et de consommation de l'espace, dans une commune constellée de multiples hameaux. En s'appuyant sur une culture participative portée par l'équipe municipale, les résidents pourront notamment mobiliser leur regard autour de la reconversion du patrimoine industriel, de la place de l'habitat atypique ou de la création d'une « centralité villageoise ».

Territoire d'accueil

Implantée dans une gorge au-dessus de la confluence de la Borne et du Chassezac, la commune de Sainte-Marguerite-Lafigère se trouve à la limite sud-ouest du département de l'Ardèche et à la frontière de la Lozère. Bien qu'appartenant à la communauté de communes Pays des Vans en Cévennes, elle est davantage en lien avec les communes lozériennes de Pied-de-Borne et Villefort, dont elle subit l'influence du bassin de vie.

Son retrait des principaux axes de circulation l'éloigne des services mais lui octroie un cadre de vie préservé. Structurée en 16 hameaux dispersés sur le versant Est de la vallée du Chassezac, Sainte-Marguerite-Lafigère présente les caractéristiques de la Cévenne méridionale - pentes façonnées en terrasses, rivières aux fortes amplitudes de débit, pente de forêts et une structure géologique entre schiste et granite.

Soumise à un exode rural important depuis le début du XX^{ème} siècle, la commune de Sainte-Marguerite-Lafigère (101 habitants) voit sa population ré-augmenter légèrement depuis les années 2000.

Si le nombre de résidences secondaires est très élevé, le taux de vacance quant à lui est très bas. Effectivement, en raison des contraintes de rénovation du bâti ancien - isolation / chauffage - les propriétaires préfèrent proposer de la location saisonnière, et il manque des locations à l'année. Les quelques maisons en vente ne correspondent pas au marché - trop enserrées dans les hameaux, souvent sans terrain attenant... ou totalement en ruine !

Depuis quelques années Sainte-Marguerite-Lafigère souhaite constituer un centre villageois entre le secteur de la mairie/église et le hameau de Cordes, actuel chef-lieu. Elle a donc entrepris la mise en place d'une Zone d'Aménagement Différé, la réhabilitation de l'ancien presbytère en gîte et lieu d'échanges des savoirs, inauguré en avril dernier, et envisage d'acquérir un local commercial actuellement en vente.

LE CHEYLARD

Un pôle (industriel) peut en cacher un autre (d'attractivité)

Quand : résidence 1 en février 2019 (semaine 6) ; résidence 2 en mai 2019 (semaine 21)

Où : les modalités d'accueil et le lieu de travail seront définis avec l'équipe municipale

Moyens mis en œuvre : enveloppe forfaitaire de 10 000 euros

Thématique

La résidence a pour vocation de proposer des pistes opérationnelles pour infléchir le développement et l'image d'une commune attachée à son histoire industrielle.

Si les industries continuent à être pourvoyeuses de la majorité des emplois, le chef-lieu de canton s'ouvre progressivement à d'autres activités, dont le tourisme, afin de maintenir son rayonnement.

Des initiatives fortes ont récemment été menées pour renforcer l'attractivité du territoire : musée du bijou, centre de culture scientifique, technique et industriel (CCSTI 07 - Arche des métiers), voie de mobilité douce le long de la vallée...

Dans ce contexte, l'équipe pluridisciplinaire s'attachera à déceler les potentiels d'attractivité pour la prochaine décennie. Tout particulièrement, elle portera un regard avisé sur le centre historique et son riche patrimoine, aujourd'hui délaissé. L'objectif sera de rechercher les clés d'une nouvelle dynamique pouvant connecter plus encore ce « cœur de ville » à la mutation territoriale en cours.

Territoire d'accueil

Le Cheylard compte plus de 3000 habitants. Il est situé au confluent de la Dorne et de l'Eyrieux, sur le rebord oriental du Massif Central. La commune est en perte d'habitants (3800 dans les années 1990).

Il s'agit à la fois d'un territoire rural et industriel. Deuxième pôle industriel de l'Ardèche, la commune accueille quatre entreprises de belle taille. Elles sont encore aujourd'hui le moteur économique de ce territoire.

Malgré le dynamisme du territoire, on constate que la culture du tourisme est en cours de développement.

Au niveau de l'offre commerciale, Le Cheylard présente un taux de vacance important dans son centre-bourg. On constate la présence d'une zone commerciale en entrée de ville, datant du début des années 1980. Afin de rendre plus attractif le centre-bourg, la commune a réalisé en 2016 des travaux d'aménagement de la place centrale et des rues adjacentes.

Du point de vue du paysage, la commune était entourée de terrassements agricoles, qui ont été progressivement abandonnés et plantés (douglas).

Dans les dernières années elle s'est engagée avec l'intercommunalité sur plusieurs projets d'équipements (pôle petite enfance, maison du bijou, pépinière d'entreprises avec fablab, voie douce Dolce via...), qui s'ajoutent à plusieurs programmes privés (maison de retraite, école de codage Simplon).





Composition des équipes

Les équipes devront répondre aux critères suivants :

- * être formées d'au moins 4 membres ;
- * être composées *a minima* : d'un praticien de l'espace (architecte-urbaniste-paysagiste, designer), d'un membre ayant un profil issu des sciences humaines et sociales, d'un membre ayant un profil issu d'un autre domaine (économie, sciences du vivant, développement local, etc.) ;
- * être composées de manière à garantir des mixités générationnelle et de genre.

La mobilisation de chercheurs dans les équipes

Les équipes devront intégrer un(e) chercheur/euse au sein de leur démarche. Cette collaboration pourra prendre plusieurs formes (propositions d'outils de travail issus de recherches précédentes, ou bien définitions d'outils issus d'une démarche d'observation du terrain et de ses acteurs, etc.). Le choix du profil du chercheur sera fonction de la composition du reste de l'équipe. Le chercheur n'est pas obligé d'être présent durant la totalité de la résidence.

Si l'équipe le souhaite, elle pourra proposer un chercheur en particulier ; en alternative, le réseau ERPS se chargera de mettre en contact les équipes sélectionnées avec un ou plusieurs chercheurs potentiels.

Modalités d'inscription

1. Composition du dossier de candidature

Afin de procéder à la sélection des équipes qui effectueront le travail en résidence, chaque équipe candidate devra présenter un dossier de candidature, incluant :

- * la fiche de candidature complétée avec indication de deux préférences pour ce qui concerne les lieux de résidence ;
- * un organigramme de l'équipe envisagée (à annexer à la fiche de candidature), en indiquant si souhaité, le nom de l'équipe et en précisant le membre mandataire ;
- * un CV synthétique pour chaque membre de l'équipe (1 page A4 par membre) ;
- * une note méthodologique expliquant l'approche de l'équipe, ses partis pris et les types d'actions envisagées lors de la résidence. Le document ne devra pas excéder 10 000 signes espaces compris (format A4, police Arial taille 11, interligne simple). Le comité d'experts sera particulièrement sensible à l'iconographie et à l'infographie présentées dans la note.
- * des références d'expériences antérieures (y compris des projets d'étudiants) visant à expliciter l'approche proposée, dans la limite de trois références (format A4, max. 3 pages par référence).

2. Modalités de dépôt du dossier de candidature :

- * par voie électronique : à l'adresse contact@erps.archi via une plateforme de transfert des données (ex. wetransfer), au format pdf ;
- * par voie postale : en un exemplaire imprimé, à l'adresse :

*A l'attention de Mlle Julie COLOMBIER / Direction de la recherche
Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne
1, rue Buisson - 42000 Saint-Etienne*

Attendus

Au cours de la résidence, les équipes devront proposer :

- * des outils de valorisation et de diffusion du travail de terrain et des rencontres effectuées, sous forme de texte, d'images, ou tout autre moyen de représentation (graphique, sonore, vidéo). Ces éléments permettront d'alimenter la partie du site internet www.erps.archi et des partenaires (newsletter, actualités, etc.) qui sera mise en place pour diffuser la démarche ;
- * si elles le souhaitent, les équipes peuvent mettre en place d'autres moyens de diffusion via les réseaux sociaux ou un blog dédié.

Au terme de la résidence 2, les équipes retenues devront proposer, avec la collaboration du chercheur associé :

- * une réunion publique de restitution avec les élus et les habitants dans le site de résidence, dans les formats et la durée de leur choix, accompagnée d'un moment convivial si l'équipe le souhaite ;
- * dans un délai d'un mois à partir du dernier jour de la résidence :
 - un document de synthèse de restitution des résultats, d'environ 10-15 pages, format A3, incluant images, dessins, diagrammes, photographies et tout autre élément utile pour comprendre le travail effectué pendant la résidence ;
 - des documents ou tout autre dispositif visant la restitution au grand public, dans des formats et modalités libres. A cet égard, l'utilisation de formats créatifs est encouragée ;
- * dans un délai de six mois à partir de la fin de la résidence :
 - le chercheur impliqué, en collaboration avec le reste de l'équipe devra proposer un article scientifique témoignant de la démarche effectuée en résidence et de ses résultats, ou bien d'un questionnement de celle-ci, afin de contribuer à la prochaine publication de la collection ERPS⁸.

⁸ Le réseau Espace rural & projet spatial porte une collection auprès des Publications de l'Université de Saint-Etienne. Plus d'information sur www.erps.archi.



Valorisation

Les équipes seront invitées à participer à des moments d'échange :

- * une journée de clôture en juin 2019 : où les équipes auront l'occasion d'échanger entre elles et avec les élus (la présence de la totalité des membres de l'équipe ne sera pas nécessaire) ;
- * le colloque annuel Massif Central, qui aura lieu à l'automne 2019 ;
- * aux prochaines rencontres ERPS à l'automne 2019 : les équipes pourront participer selon le format de leur choix (communication, table ronde avec les acteurs, ciné-débat, ou toute autre forme pertinente de restitution), en accord avec le comité scientifique et d'organisation des rencontres.

Modalités de sélection

Seuls les dossiers de candidature complets et conformes seront expertisés par le comité d'experts.

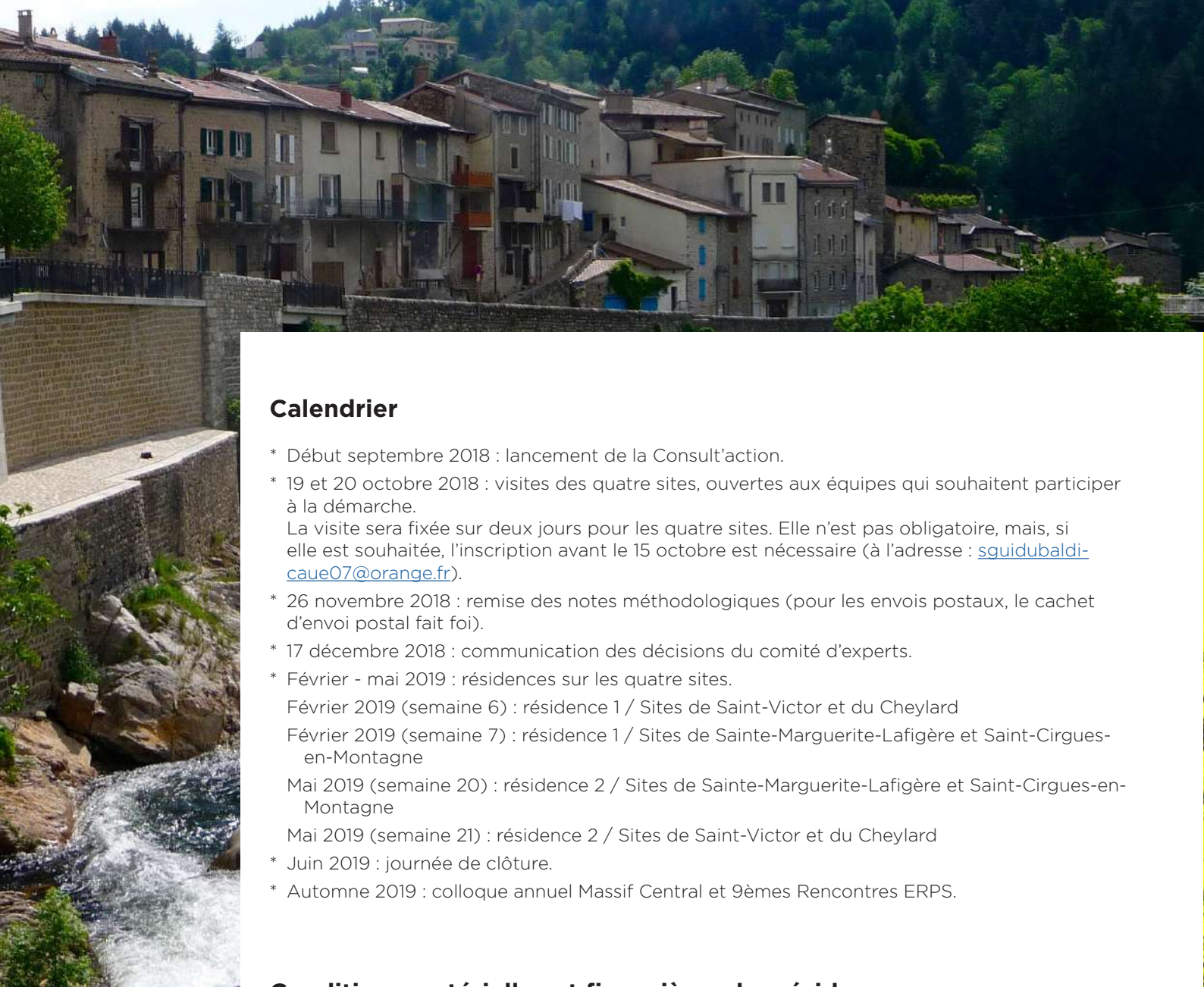
Le comité d'experts sera sensible à :

- * La composition de l'équipe et à l'approche proposée des enjeux du ou des territoires choisis ;
- * Le caractère expérimental de la démarche proposée ;
- * La pertinence des références présentées ;
- * La présence, au sein de l'équipe, de profil(s) ayant une expérience dans la conduite de démarches participatives et/ou dans l'accompagnement des transitions ;
- * La capacité et la disponibilité des équipes à produire les livrables demandés et à respecter le calendrier global de la Consult'action (cf. page suivante).





MODALITES PRATIQUES



Calendrier

- * Début septembre 2018 : lancement de la Consult'action.
- * 19 et 20 octobre 2018 : visites des quatre sites, ouvertes aux équipes qui souhaitent participer à la démarche.
La visite sera fixée sur deux jours pour les quatre sites. Elle n'est pas obligatoire, mais, si elle est souhaitée, l'inscription avant le 15 octobre est nécessaire (à l'adresse : sguidubaldi-caue07@orange.fr).
- * 26 novembre 2018 : remise des notes méthodologiques (pour les envois postaux, le cachet d'envoi postal fait foi).
- * 17 décembre 2018 : communication des décisions du comité d'experts.
- * Février - mai 2019 : résidences sur les quatre sites.
Février 2019 (semaine 6) : résidence 1 / Sites de Saint-Victor et du Cheylard
Février 2019 (semaine 7) : résidence 1 / Sites de Sainte-Marguerite-Lafigère et Saint-Cirgues-en-Montagne
Mai 2019 (semaine 20) : résidence 2 / Sites de Sainte-Marguerite-Lafigère et Saint-Cirgues-en-Montagne
Mai 2019 (semaine 21) : résidence 2 / Sites de Saint-Victor et du Cheylard
- * Juin 2019 : journée de clôture.
- * Automne 2019 : colloque annuel Massif Central et 9èmes Rencontres ERPS.

Conditions matérielles et financières des résidences

L'équipe résidente bénéficiera :

- * d'une enveloppe forfaitaire de 10 000 euros versée en deux fois, sur présentation de facture ou note d'honoraires. Cette enveloppe comprendra les indemnités de résidence, les frais de production et de restitution. Elle sera versée au mandataire pour l'ensemble de l'équipe.
- * Pour chacun des sites de résidence, un hébergement sera mis à disposition de l'équipe résidente à titre gracieux, ainsi qu'un lieu de travail.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des résidents. L'équipe devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

Comité d'experts pressentis

Béatrice et Gérard Barras, entreprise Ardelaine

Frédéric Bonnet, agence Obras, professeur à l'Eav&t de Marne-la-Vallée

Loïc Julienne, agence Construire

Lorraine Chénot, présidente du PNR des Monts d'Ardèche

Marie-Hélène Contal, directrice du développement culturel à la Cité de l'architecture et du Patrimoine

Jean-Louis Coutarel, chargé de mission Architecture et urbanisme, GIP Massif Central

Xavier Guillot, professeur à l'ENSAP Bordeaux, responsable du réseau ERPS

Rémi Janin, agence Fabriques architecture-paysage

Valérie Jousseume, enseignante-chercheuse, Université de Nantes

Pascal Mao, directeur du CERMOSEM

Dominique Palix, présidente CAUE 07

Jacques Porte, directeur de l'ENSA de Saint-Etienne

Nicolas Soulier, architecte-urbaniste, conseiller municipal de la Commune de Vesc (26)

Simon Teyssou, atelier du Rouget, enseignant ENSA Clermont-Ferrand

Marc Verdier, enseignant ENSA Nancy

Pieter Verstheegh, responsable du réseau AlterRuralité

Laure Vignerou, direction départementale des Territoires (07)

Jean-François Vilvert, architecte des bâtiments de France (07)

Pascal Waldschmidt, maire de Beaumont

Contacts

- * Pour les questions relatives aux visites de terrain et les modalités de la résidence (matérielles et financières) : Sabine Guidubaldi (CAUE 07) sguidubaldi-caue07@orange.fr
- * Pour les questions relatives aux territoires d'accueil, à la prise de contact avec les acteurs locaux : Sabine Guidubaldi (CAUE 07) sguidubaldi-caue07@orange.fr et Jérôme Damour (PNR Monts d'Ardèche) jdamour@pnrma.fr
- * Pour les questions relatives au comité de sélection, à la diffusion (site internet, journée d'études, rencontres) et à la valorisation : Luna d'Emilio (réseau ERPS) contact@erps.archi

Consult'Action en Ardèche

4 résidences pour penser les ruralités de demain

FICHE DE CANDIDATURE

1 / IDENTITE DU GROUPEMENT

NOM DU GROUPEMENT

.....

MANDATAIRE DE L'EQUIPE (MEMBRE 1)

NOM Prénom

.....

ADRESSE COMPLETE

.....

TELEPHONE

.....

e-MAIL

.....

SITE INTERNET (facultatif)

.....

MEMBRE 2

NOM Prénom

.....

ADRESSE COMPLETE

.....

TELEPHONE

.....

e-MAIL

.....

SITE INTERNET (facultatif)

.....

MEMBRE 3

NOM Prénom

.....

ADRESSE COMPLETE

.....

TELEPHONE

.....

e-MAIL

.....

SITE INTERNET (facultatif)

.....

MEMBRE 4

NOM Prénom

.....

ADRESSE COMPLETE

.....

TELEPHONE

.....

e-MAIL

.....

SITE INTERNET (facultatif)

.....

MEMBRE 5 (le cas échéant)

NOM Prénom

.....

ADRESSE COMPLETE

.....

TELEPHONE

.....

e-MAIL

.....

SITE INTERNET (facultatif)

.....

MEMBRE 6 (le cas échéant)

NOM Prénom

.....

ADRESSE COMPLETE

.....

TELEPHONE

.....

e-MAIL

.....

SITE INTERNET (facultatif)

.....

2/ CHOIX DES LIEUX DE RESIDENCE

Indiquer le premier choix (1) et le deuxième (2)

Le Cheylard

Saint-Cirgues-en-Montagne

Sainte-Marguerite-Lafigère

Saint-Victor

Je soussigné(e) (mandataire de l'équipe), m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à, le

Signature :

POUR PLUS D'INFORMATION

www.caue07.fr

www.erps.archi

www.parc-monts-ardeche.fr

crédits images : CAUE07, PNRMA, ERPS